Pays
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
de l'Ourcq

Réunion de Conseil communautaire du 06/11/09 à 19H45

Salle des Fêtes J. Terrazzoni à Armentières-en-Brie

Compte-rendu

Étaient présents **:**

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, EMMANUEL BOUBEKEUR, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNE, NELLY CLARTE, FRANÇOIS COSSUT, PHILIPPE COVOLATO, CHRISTOPHE DELANGE, OLIVIER DENEUFBOURG, ALINE DUWER, PIERRE EELBODE, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, BRUNO GAUTIER, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, DAMIEN MAURICE, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, YVES PARIGI, HERVE PERCHET, ROBERT PICAUD, SANDRINE PRAGNON, JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, BRUNO PRZYBYL, JEAN-CLAUDE RANZONI, JACQUES ROUSSEAU, ROMAIN SEVILLANO, CHRISTIAN TRONCHE, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

PATRICK CHEVRIER à CHRISTIAN TRONCHE, JEAN-LUC DECHAMP à BRUNO GAUTIER, DOMINIQUE DUCHESNE à DANIEL NICOLAS, GILLES DUROUCHOUX à CATHERINE GARNIER, MARINA DUWER à MICHEL FOUCHAULT, FRANCIS ELU à JEAN-PIERRE LABOURDETTE, PASCALE ETRONNIER à CHRISTOPHE DELANGE, MICHELE GLOAGUEN à ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, CHRISTINE JAVERI à FRANCIS CHESNE, FRANCOISE KRAMCZYK à GUY MICHAUX, BERNARD LAQUAY à JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS, GERARD REMACHA à YVES PARIGI et ANNAMARIA SCANCAR à JACQUES ROUSSEAU.

Absents :

CLAUDE GAUDIN, ACHILLE HOURDE, PATRICK LEBRUN, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, CAROLE MAGRANER, ROLAND MAUCHE, JOSEPH RATANE, ANGELIQUE SAVIN et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, C. COFFINET, P. COURTIER, M. DUCHESNE, J.-P. DURAMPART, A. LAFFORGUE, F. MACQUART et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 33 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT accueille l'Assemblée. Il propose alors d'élire M. WALLE comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT donne la parole à M. WALLE. Celui-ci est heureux d'accueillir le Conseil à Armentières-en-Brie pour la deuxième fois depuis le début du mandat.

M. FOUCHAULT invite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT invite les délégués à formuler leurs remarques sur le compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 3 octobre dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion du Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

CONTRATS SIGNES DEPUIS LE 4 OCTOBRE 2009

COCONTRACTANT	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE	OBSERVATIONS
MAITRE CARBONNIER	**COMMANDE** PRESTATION DE SERVICES JURIDIQUES	2 200,00 €	06/10/09	
TALIO VIDANGE	**BON DE COMMANDE SUR MARCHE** CONTRÔLE DE RESEAUX HUMIDES -ZAC DE GRAND CHAMP	3 124,00 €	07/10/09	
ORANGE BUSINESS SERVICES	**COMMANDE** FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN STANDARD TELEPHONIQUE POUR LE SITE ACCES	2 672,98 €	08/10/09	
CITEC ENVIRONNEMENT	**MARCHE** FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS DE COLLECTE DE DECHETS	5 059,00 €	09/10/09	2 OFFRES
MSI	**COMMANDE** REMPLACEMENT DE 8 BATTERIES POUR LA CENTRALE DU SYSTEME D'ALARME INCENDIE	2 035,00 €	19/10/09	COMMANDE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE MAINTENANCE
ICSEO	**MARCHE** MISSION D'ETUDE GEOTECHNIQUE RELATIVE A LA REALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE DHUISY	8 428,00 €	20/10/09	6 OFFRES
PI2R	**MARCHE** LEVÉS TOPOGRAPHIQUES – COMPLÉMENT A L'EXTENSION VRD – ZA DE GRAND-CHAMP	1 000,00 €	22/10/09	4 OFFRES
SEMAFOR	**COMMANDE** FORMATION AUX RISQUES ELECTRIQUES	1 060,00 €	05/11/09	

RESILIATIONS

SWIFTY	**RESILIATION JUDICIAIRE** MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE DE TYPE SERVEUR ET PRESTATIONS INFORMATIQUES	SANS OBJET	05/11/09	Pour cause de liquidation judiciaire de l'entreprise attributaire du marché
SWIFTY	**RESILIATION JUDICIAIRE** MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET MULTIMEDIAS – COMPLEMENT D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LE SIEGE COMMUNAUTAIRE	SANS OBJET	05/11/09	Pour cause de liquidation judiciaire de l'entreprise attributaire du marché

M. FOUCHAULT propose ensuite au Conseil d'examiner l'ordre du jour.

- **<u>Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) : convention entre le Département et la Communauté de communes dans le cadre de l'aide financière apportée par le Département avant la signature d'un C3D : autorisation donnée au Président de signer la convention</u>**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que dans le cadre de la procédure de C3D, le Département soutient financièrement les territoires pour qu'ils puissent bénéficier du recrutement d'un agent de développement ou de l'assistance technique d'experts qualifiés dans les domaines qu'ils jugent utiles pour mener à bien leur

projet de territoire.

Il remarque qu'à ce titre, il a demandé au Département une dérogation en vue du recrutement d'un agent de développement local (sur le poste de chargé de mission C3D créé par le Conseil communautaire en septembre 2008) avant la signature du Contrat.

M. FOUCHAULT précise alors que le Département propose au Pays de l'Ourcq de formaliser, dans le cadre d'une convention, cette aide financière du Département portant sur 80 % des dépenses relevant du poste, soulignant que le financement ne sera acquis que par la signature d'un C3D dans les deux ans.

Ayant donné lecture rapide du projet de convention, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

M. CARRE souhaite savoir si le projet de C3D résulte du travail de l'agent qui a été recruté.

M. FOUCHAULT répond que cela correspond en effet à une partie de son travail. Il indique qu'il a écrit au Président du Conseil Général, M. EBLE, afin de présenter le projet qui a été approuvé à la dernière réunion de Conseil.

MM. CARRE, DELANGE, LABOURDETTE, REMACHA (dont M. PARIGI a le pouvoir) et TRONCHE ne prennent pas part au vote.

Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés.

Développement numérique du territoire et des T.I.C.

M. MIGEOT fait état de l'avancement du projet des Espaces Publics Numériques, baptisé O.P.e.N. (Ourcq Public et Numérique) au Pays de l'Ourcq. Il rappelle qu'il s'agit d'une classe mobile permettant d'organiser des ateliers de formation dans les différentes communes du territoire. Paulo BELECE, coordinateur et animateur E.P.N., assurera ces formations.

Il indique qu'une centaine de personnes en tout s'est rendue aux réunions publiques proposées depuis le mois de septembre dans les communes du Pays de l'Ourcq et que trois quarts d'entre elles sont des particuliers, et un quart des membres actifs d'associations. Il ajoute que 50% sont des seniors.

M. MIGEOT annonce que trois créneaux horaires ont été dégagés pour les ateliers O.P.e.N : 10h30 à 12h, 14h30 à 16h et 20h-21h30. Lizy-sur-Ourcq sera la première commune à les accueillir, le 23 novembre, suivie de Dhuisy, Coulombs-en-Valois et Trocy-en-Multien dans un premier temps.

Il indique que sept communes n'ont pas encore répondu à son courrier demandant si elles avaient des salles disponibles pour accueillir le projet.

M. LABOURDETTE précise que la commune de Congis-sur-Thérouanne n'a pas encore répondu car elle soutient actuellement une association dans le cadre d'un projet similaire. Les ateliers de cette association devant commencer dans quelques semaines, la commune de Congis-sur-Thérouanne attend de pouvoir déterminer dans quelle mesure elle peut coupler les deux actions, communautaire et associative, afin de proposer un service optimal.

M. MIGEOT souhaite s'assurer que les informations relatives à O.P.e.N. sont bien diffusées aux habitants de Congis-sur-Thérouanne. En réponse, M. LABOURDETTE lui confirme que c'est bien le cas.

M. MICHAUX s'inquiète de ce que la salle mise à disposition par la commune de Lizy-sur-Ourcq n'aura peut-être pas internet au 23 novembre.

M. MIGEOT précise que cette connexion n'est pas nécéssairement indispensable lors des premiers ateliers.

Mme CALDERONI demande quand les autres communes bénéficieront des ateliers.

M. MIGEOT lui répond qu'il ne peut établir cela pour le moment, mais que les habitants des communes non touchées par le service peuvent se rendre aux ateliers dans une autre commune que la leur.

Transport - Logement

M. CHESNE présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 2 novembre.

Ont notamment été évoqués :

– la question de la desserte par autocar du Lycée du Gué-à-Tresmes,

– le nouveau cadencement horaire de la ligne SNCF Paris-Meaux-La Ferté-Millon,

– un bilan de la rentrée scolaire en termes de transports,

– les différentes options dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du réseau de bassin.

Ont enfin été discutées les caractéristiques des postes d'agents d'ambiance, point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire dans la section Finances / Personnel.

Affaires économiques

M. EELBODE indique qu'un permis a été déposé par l'entreprise Thuillier en vue de l'implantation de son activité sur la zone de Grand Champ. Il mentionne également la prolongation du bail de M. GAIGNEROT dans la zone.

Il fait enfin état de la réforme de la Taxe Professionnelle et de l'impact lourd qu'elle pourrait avoir sur le Pays de l'Ourcq.

Développement durable

M. ROUSSEAU présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 13 octobre.

Ont notamment été discutés :

– le projet de construction d'un démonstrateur éco-bâtiment et les difficultés rencontrées par ce projet,

– le projet d'Eco-folies, qu'il est proposé de mettre en place en collaboration avec le C.A.U.E.,

– l'étude relative au projet de création d'un Point info-énergie,

– l'opportunité de réalisation d'une étude thermographique aérienne du territoire,

– le site Natura 2000.

Finances - Personnel

M. FOUCHAULT laisse la parole à M. PRUDHOMME qui présente les points à l'ordre du jour.

- **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière avec la commune de Lizy-sur-Ourcq pour l'acquisition de matériel d'athlétisme suite à un sinistre : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. PRUDHOMME informe le Conseil qu'au cours de l'été, le stade E. Cortot de Lizy-sur-Ourcq a été vandalisé à plusieurs reprises et un local contenant du matériel d'athlétisme, propriété du Pays de l'Ourcq, a

été incendié.

Il ajoute que suite à ce sinistre et aux modalités de remboursement proposées par l'assureur de la Commune (indemnisation valeur à neuf déduction faite des franchises contractuelles), la Commune est obligée d'acheter elle-même le matériel en remplacement (un sautoir et ses accessoires).

M. PRUDHOMME indique alors que les modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvage du Pays de l'Ourcq à la Commune doivent être formalisées dans le cadre d'une convention, le Pays de l'Ourcq s'engageant à rembourser la différence entre le coût réel d'acquisition et l'indemnité versée par la compagnie à la Commune, M. MICHAUX ayant précisé qu'il ne devrait pas y avoir d'écart.

Ayant donné lecture rapide du projet de convention, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention avec la commune de Lizy-sur-Ourcq.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Prévention dans les transports : modification des deux postes d'agent d'ambiance et de prévention**

M. PRUDHOMME rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 8 mars 2008, le Conseil a créé deux postes d'agent d'ambiance et de prévention dans le cadre du dispositif des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (destiné à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle) pour les missions suivantes :

– assurer l'accompagnement des usagers et participer à l'encadrement des enfants et des jeunes

– contribuer à la qualité et à la sécurité des transports en lien avec le transporteur

– assurer une information permanente auprès des usagers et des partenaires

– participer aux actions de formation des élèves initiées par le transporteur sur le thème de la sécurité dans les transports

– et mener des études de besoins et de satisfaction auprès des usagers.

M. PRUDHOMME propose, au vu de l'expérience acquise avec les premiers contrats et afin d'adapter les postes aux besoins spécifiques de l'emploi, de modifier les caractéristiques des deux postes d'agent d'ambiance et de prévention comme suit :

– Temps de travail : 30 à 35 heures hebdomadaires

– Durée du contrat de travail : 6 mois renouvelable à 2 reprises

– Salaire : SMIC horaire et régime indemnitaire

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. PRUDHOMME informe ensuite le Conseil de la tenue prochaine du Débat d'Orientation Budgétaire dans le cadre de l'élaboration des budgets de la Communauté de communes pour l'année 2010. Il précise que le vote du Budget, qui n'est pas conditionné par ce débat, doit intervenir dans les deux mois qui suivent.

Il annonce que le Débat d'Orientation Budgétaire des trois budgets "Zone de Grand Champ", "Hôtel d'Entreprise" et "S.P.A.N.C." aura lieu lors de la prochaine séance de Conseil Communautaire le 4 décembre, tandis que les Débats d'Orientation Budgétaires pour le Budget Général et le Budget Eau et Assainissement se dérouleront début 2010 pour un vote en mars ou en avril.

M. PRUDHOMME effectue ensuite un point sur la Réforme de la Taxe Professionnelle (TP), expliquant les tenants de la loi et indiquant qu'elle est actuellement examinée au Sénat. Il fait part des inquiétudes générales des élus locaux sur la question de la compensation de la TP par l'Etat suite à sa suppression programmée, et souligne la situation particulière du Pays de l'Ourcq dont une grande part des recettes fiscales provient actuellement de l'imprimerie Circle Printers. Il rappelle que la commune de Mary-sur-Marne sera également affectée par cette réforme.

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'il a envoyé un courrier à M. HYEST, Sénateur de Seine-et-Marne et à M. COPE, député de Seine-et-Marne, afin de les alerter sur la situation particulière du Pays de l'Ourcq à l'égard de la réforme de la TP. Il appelle la salle à réagir sur cette question.

M. LABOURDETTE estime que la question de la compensation de la TP est en partie résolue car l'Etat, actuellement en recherche d'économies, ne compensera pas à 100%. La méthodologie utilisée pour mettre en place cette réforme manque selon lui de lisibilité, et met à mal le fonctionnement des collectivités locales qui ne peuvent, dans un tel contexte, s'engager dans des investissements lourds.

M. FOUCHAULT indique qu'il compte alerter les élus nationaux sur cette problématique.

M. LABOURDETTE lui répond qu'ils sont déjà alertés.

M. FOUCHAULT précise qu'ils ne le sont pas sur la question plus particulière de la Taxe Professionnelle de Zone.

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

Mme GARNIER présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 20 octobre.

- **Subvention au Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée, a analysé la demande de subvention présentée par le Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq pour l'organisation d'un concert de Noël, le 5 Décembre 2009, en l'église St Médard de Lizy-sur-Ourcq.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 504 €, cette subvention représentant 30 % du budget de la manifestation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Subvention au Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq**

Mme GARNIER informe le Conseil que la Commission a également analysé la demande de subvention présentée par le Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq pour la mise en place d'une patinoire à l'occasion du marché de Noël les 28 et 29 novembre 2009 à Crouy-sur-Ourcq.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 2.000 €, cette subvention représentant 23 % du budget de la manifestation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, M. PRZYBYL s'étant abstenu.

- **Avenant n°2 au contrat d'objectifs 2008 / 2010 avec l'association Danses de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

Mme GARNIER rappelle que le Pays de l'Ourcq et l'association D2O ont formalisé le 18 décembre 2007 un partenariat dans le cadre d'un contrat d'objectifs triennal (2007/2008 – 2008/2009 – 2009/2010) comportant comme objectifs :

1. diversifier et enrichir l'enseignement des disciplines chorégraphiques,

2. diversifier les publics,

3. initier des événements autres que le spectacle de danse annuel,

4. développer l'emploi et la formation dans le secteur de la danse.

Mme GARNIER ajoute en outre que, conformément à l'article 4.1 « Montant annuel de ce contrat », le Conseil a, au cours de sa précédente séance, autorisé le Président à signer un avenant n°1 arrêtant le montant 2008/2009 de la subvention à la somme de 18.716,25 €.

Mme GARNIER informe alors le Conseil que la Commission propose, en réponse à la demande de l'association d'arrêter un nouvel échéancier pour le versement de la subvention :

- 40% du montant de la subvention n-1 / n au cours du dernier trimestre de l'année n,

- 30% du montant de la subvention n-1 / n au cours du second trimestre de l'année n+1,

- et le solde à la signature de l'avenant portant sur la fixation du montant annuel de la subvention, après analyse du bilan et compte de résultat et évaluation des axes.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant précisant ces nouvelles modalités.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Convention de partenariat ACT'ART 77 / Communauté de communes / Compagnie FC : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER rappelle au Conseil que Act'Art 77, association culturelle départementale, est notamment missionnée pour mettre en place sur les territoires, en partenariat avec les collectivités, un projet de « résidence » culturelle avec une compagnie professionnelle.

Mme GARNIER présente alors le projet de partenariat proposé à la Communauté de communes par ACT'ART 77 et la Compagnie FC sur les objectifs suivants :

– développer la présence artistique sur le territoire dans un souci de complémentarité avec le projet culturel du Pays de l'Ourcq,

– favoriser la rencontre des habitants avec des artistes,

– participer à une dynamique culturelle territoriale durable et pérenne,

– et travailler en partenariat avec une compagnie professionnelle autour des axes de la création, de la transmission et de la diffusion.

Puis elle présente les quatre actions envisagées :

Action n°1 : Sensibilisation au spectacle « Mammouth Toujours ! » dans le cadre du RPI de Coulombs-en-Valois, Dhuisy, Germigny-sous-Coulombs, Ocquerre et Vendrest.

Action n°2 : Mise en place d'un Atelier de Pratique Artistique au Collège de Crouy-sur-Ourcq, en cofinancement avec l'inspection académique et la DRAC Ile-de-France.

Action n°3 : Constitution d'un groupe de spectateurs « tout public » autour de la prochaine création de la Compagnie FC « Le Tigre » de Dario Fo. Une dizaine de membres sera recrutée pour suivre le processus de création d'un spectacle en trois étapes :

– en décembre et février à Congis-sur-Thérouanne,

– en avril au théâtre de Chelles pour une répétition publique,

– en avril au théâtre de Chelles pour une représentation publique.

Action n°4 : Mise en place sur le territoire d'un atelier de lecture autour du feuilleton radiophonique de Pierre Dac « L'Opération Tupeutla ». A destination d'un public adulte (une douzaine de personnes), cet atelier comprendra 10 séances de travail de 2 heures (d'avril à juin 2010) sur la lecture et l'enregistrement.

Mme GARNIER précise alors qu'une convention de partenariat formalise les engagements des trois parties

sur ce projet et s'agissant du Pays de l'Ourcq :

– Sur les actions n°1 et 2 : prendre en charge le transport des élèves (écoles du R.P.I. et collège de Crouy-sur-Ourcq)

– Sur l'action n°4 :

- verser une subvention à Act'Art dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle de 1.960 € (de laquelle seront déduites les participations versées par les stagiaires à Act'Art 77)

-prendre en charge la communication de cette action (réalisation des tracts et affiches, impression et distribution)

-s'assurer de la disponibilité d'une salle communale (en prenant en charge, le cas échéant, le dédommagement de la commune).

Ayant donné lecture rapide du projet de convention de partenariat ACT'ART 77 / Communauté de communes / Compagnie FC, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à la signer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aménagement et Travaux

M. NICOLAS présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 26 octobre.

- **Avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre relative à l'amélioration du traitement des boues de la station d'épuration de Mary-sur-Marne : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

M. NICOLAS rappelle au Conseil qu'à l'issue d'une procédure adaptée et au vu de la délégation d'attribution accordée par le Conseil, il a confié à la société E.P.I. (par un marché notifié le 5 mai 2009), une mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'amélioration du traitement des boues de la station d'épuration de Mary-sur-Marne, pour un montant provisoire de 19.500,00 € H.T. (calculé à partir d'une enveloppe financière prévisionnelle de 300.000,00 € H.T.), cette mission comprenant une phase de conception du projet (A.V.P., PRO, A.C.T.) ainsi qu'une phase de réalisation (VISA, D.E.T., A.O.R.).

Il précise l'objectif du projet : remplacer la centrifugeuse actuelle, utilisée pour la déshydratation des boues (et certains équipements associés), par une centrifugeuse de capacité supérieure afin d'augmenter la capacité de production de la station, mais aussi d'améliorer l'efficacité du traitement des boues.

M. NICOLAS informe alors le Conseil de l'opportunité d'un avenant 1 à ce marché dont l'objet est d'une part, la fixation du prix d'objectif des travaux et, par incidence, la fixation du montant définitif du forfait de rémunération du maître d'œuvre, et d'autre part, la fixation du mois de référence « m0 projet ».

Il remarque que le projet ayant été approuvé par le Conseil au cours de sa précédente séance, peuvent être fixés le prix d'objectif des travaux et, par incidence, le montant définitif du forfait de rémunération du maître d'œuvre ainsi que le mois de référence « m0 projet » :

– Prix d'objectif des travaux (au moment de l'avant-projet) : 365.600,00 € H.T. (augmentation de plus de 21% justifiée par la nécessité de l'installation d'une nouvelle armoire électrique ainsi que par des travaux supplémentaires sur les ouvrages annexes existants)

– Montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre : 22.655,36 € H.T. (augmentation de 16,18 %) ; soit 17.585,36 (Mission postérieure à l'AVP, part de la mission dont le montant doit être rendu définitif) + 5.070,00 (Mission AVP)

– « m0 projet » : juin 2009 (adoption de l'AVP).

Il ajoute que l'avenant précise la répartition du prix d'objectif par élément de mission.

En application de la délégation consentie au Président par le Conseil, le présent projet d'avenant, qui

entraîne une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 %, est présenté au Conseil.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. TRONCHE évoque la délibération prise le 26 juin dernier par le Conseil Communautaire, concernant l'étude relative au fonctionnement des petites stations du Pays de l'Ourcq présentant des dysfonctionnements. Il remarque que la station d'épuration de Fussy intégrée à cette étude n'en est pas une et qu'il ne s'agit que d'un décanteur-désableur.

M. FOUCHAULT lui répond que le dispositif de Fussy date de 1964 et qu'à l'époque il répondait aux besoins. Aujourd'hui, cette station n'est plus conforme, d'où le besoin de l'intégrer à l'étude sur les petites stations.

M. TRONCHE est favorable à la construction d'une station, mais il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple réparation, car il n'y a pas à l'heure actuelle de station.

- **Avenant n°1 à la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie de la société française de radiotéléphonie (SFR) sur le réservoir de Lizy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 avec SFR et la SAUR**

M. NICOLAS informe le Conseil que SFR projette de modifier l'installation située sur le château d'eau de Lizy-sur-Ourcq en ajoutant deux antennes Faisceaux Hertziens de diamètre 30 cm (afin d'améliorer la transmission des ondes entre deux châteaux d'eau). Il précise que ces antennes seraient intégrées derrière un cache circulaire dans le cadre des travaux pris en charge par SFR.

Il souligne qu'un avenant à la convention doit par conséquent formaliser cet ajout et ses conséquences (obligation pour l'opérateur de faire réaliser par un organisme indépendant la mesure des champ-mètres avant et après installation des FH, augmentation de 1.000 € de la redevance, ce qui établit la redevance à 5.300 €) et précise que dans le cadre de cet avenant sont également proposées la revalorisation de la redevance (à hauteur de 2% par an) et la prolongation de la durée de la convention initiale de 4 ans.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1 à la convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Protocole amiable avec la commune de Lizy-sur-Ourcq et la SAUR suite à un sinistre Place Harouard (en 2007) : autorisation donnée au Président de signer le protocole**

M. NICOLAS informe le Conseil que le 30 octobre 2007, un sinistre est survenu place Harouard à Lizy-sur-Ourcq : affaissement de chaussée rue du Vieux Château et dommages sur les biens mobiliers d'un particulier riverain. Il ajoute que les recherches entreprises à l'époque n'ayant pas permis de trouver l'origine du sinistre, la commune de Lizy-sur-Ourcq, la SAUR et la Communauté de communes ont convenu, dans un esprit transactionnel, de se répartir la charge des dommages, réparations et travaux de recherche qui s'élève globalement à 26.070 € TTC pour respectivement 25 %, 50 % et 25 %.

M. NICOLAS précise que les modalités de cet accord sont définies dans un protocole amiable dont le principe a été validé par la compagnie d'assurance de la collectivité.

Ayant donné lecture rapide du protocole amiable, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à le signer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affaires sociales, Sport et Santé

M. MICHAUX présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 21 octobre.

- **Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle avec l'ACPO 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

M. MICHAUX rappelle que le Pays de l'Ourcq et l'A.C.P.O. ont formalisé le 1er février 2009 un partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2008/2009 – 2009/2010 - 2010/2011) sur la base des objectifs communs suivants :

– assurer des conditions d'encadrement et de suivi satisfaisantes

– développer la formation en direction des entraineurs et des jeunes compétiteurs

– organiser ou participer à l'organisation d'un nombre croissant de manifestations.

Il ajoute en outre que, conformément à l'article 4.1 « Montant annuel », il est prévu que « pour les années suivantes, la subvention est fixée par voie d'avenant annuel à la présente convention». .

Il précise que sur avis favorable de la Commission, le montant 2009/2010 de la subvention est arrêté à la somme de 66.430 €.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant concerné.

M. LABOURDETTE demande si l'A.C.P.O peut solliciter des subventions extérieures

M. FOUCHAULT lui répond que, quoique très bien placés, les sportifs de l'A.C.P.O. ne sont pas d'un niveau suffisamment haut pour solliciter certaines aides extérieures.

M. TRONCHE demande si l'A.C.P.O. reçoit une aide de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

M. MICHAUX dit que l'association reçoit 6000 euros de sponsors et M. DUCHESNE indique que l'association reçoit 1000 euros de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle 2009/2010/2011 avec l'O.I.S. : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

M. MICHAUX rappelle que le Pays de l'Ourcq et l'O.I.S. ont formalisé le 22 mai 2009 un partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2009/2010/2011 sur la base des objectifs communs suivants :

– diversifier l'offre de disciplines et le soutien aux clubs

– diversifier les publics et les actions de proximité

– initier une politique de santé (prévention des toxicomanies et du dopage, médecine sportive)

– développer la formation et l'emploi sportifs

– développer le sport nature et contribuer au tourisme sportif

– assurer des interventions dans le cadre de l'E.P.S. à l'école de janvier à juin 2009.

Il rappelle que ce projet est décliné en différentes actions et propose, sur avis favorable de la Commission, d'élargir l'action "Sport à l'école" qui répond à l'objectif 6 à toute l'année 2009, ce qui augmente la subvention 2009 du Pays de l'Ourcq sur cette action de 5.326 €.

M. MICHAUX note que la situation financière de l'O.I.S. est inquiétante, insistant sur le fait que cinq budgets prévisionnels ont été réalisés tour à tour pour l'année 2009. Il ajoute que la Commission a jugé opportune la réalisation d'un audit de l'association afin de mieux accompagner son développement dans la continuité.

M. FOUCHAULT remarque que l'O.I.S. assure un service important sur le territoire, qui relève de la compétence de la Communauté de communes, d'où la participation financière conséquente du Pays de l'Ourcq à son action.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant concerné, en intégrant l'action "Sport à l'école" sur toute l'année 2009 et en modifiant le montant de la subvention 2009 (en l'arrêtant à la somme de 94.499 €).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. MICHAUX termine son compte-rendu de la réunion de Commission et mentionne le courrier que la commune de Trocy-en-Multien a envoyé à l'ASSAD, où elle informe l'association qu'elle lui alloue une subvention 2009 plus importante à titre exceptionnel afin de pallier son déficit prévisionnel.

Il ajoute que les difficultés de cette association proviennent de la différence entre le prix effectivement payé et le coût de revient de l'heure aux aidés. Le Conseil Général doit prendre prochainement une décision concernant la prise en charge de cette différence.

M. TRONCHE remarque que les communes peuvent payer cette différence.

M. ROUSSEAU lui répond qu'elles l'ont fait, pour l'année 2009.

M. MICHAUX ajoute qu'elle ne le feront pas tous les ans.

M. TRONCHE propose que chaque commune verse sa part à la Communauté de communes, qui verserait ensuite une subvention à l'ASSAD.

M. MICHAUX rappelle qu'il siège au Conseil d'Administration de l'ASSAD en tant que Maire de Lizy-sur-Ourcq. Puis il précise que l'aide que le Conseil Général pourrait débloquer concerne 30 000 des 50 000 heures de travail réalisées par l'ASSAD, et que la question du financement des 20 000 autres heures reste posée. Il ajoute enfin que le financement de la Communauté de communes est quant à lui défini dans le cadre d'un contrat d'objectif sur la base d'actions identifiées.

M. TRONCHE demande comment feront les communes pour la prise en charge des personnes dépendantes si l'ASSAD disparaît.

M. MICHAUX partage cette inquiétude et conclut que ce dossier est à traiter dès le début de l'année prochaine.

Questions diverses

- **Cross du 11 novembre**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que le Cross du 11 novembre aura lieu au Gué-à-Tresmes. Il invite les élus à venir soutenir les athlètes. Il précise que la remise des coupes aura lieu à 16h.

- **Calendrier institutionnel**

M. FOUCHAULT indique que la prochaine réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S. aura lieu le 18 novembre et que les prochaines réunions de Conseil communautaire auront lieu le 4 décembre et le 22 janvier.

- **Semaine de Réduction des Déchets**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets aura lieu du 21 au 29 novembre. A cette occasion, le Pays de l'Ourcq organise l'exposition « Déchets : et si on réduisait ? »,

du 23 au 27 novembre, dans le Hall du Siège communautaire, une conférence sur le thème « Tri et Recyclage », le 24 novembre, ouverte aux délégués communautaires et aux conseillers municipaux, ainsi qu'une visite du Centre Intégré de Traitement de Monthyon, le 27 novembre, pour les délégués communautaires et les conseillers municipaux.

- **Journée des Assistantes Maternelles**

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'à l'occasion de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles le R.A.M. organise une animation à la Maison des Enfants sur le thème des accidents domestiques (les 26, 27 et 28 novembre).

- **Scènes Rurales**

M. FOUCHAULT rappelle que le prochain spectacle des Scènes Rurales, « Broadway-en-Brie », aura lieu à Cocherel le 14 Novembre.

- **Rencontre avec des enseignants moldaves**

M. FOUCHAULT revient sur la visite, le 16 octobre, de trois enseignants moldaves à la Communauté de communes. Il remercie les élus présents pour leur accueil et pour ce temps d'échange très intéressant.

- **Rapport d'Activités de la Communauté de communes**

M. FOUCHAULT indique qu'il a adressé le Rapport d'Activités 2008 à tous les conseillers municipaux par courrier. L'an prochain, dans une démarche plus environnementale, ces documents seront envoyés par email.

- **Vaccination Grippe A**

M. FOUCHAULT annonce qu'il a reçu un courrier de Mme RICHARD, Maire de La Ferté-sous-Jouarre, lui proposant de mutualiser les moyens matériels et financiers pour l'opération de vaccination contre la Grippe A H1/N1. La Communauté de communes a répondu favorablement pour le territoire.

- **Vœux**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la cérémonie des Vœux du Pays de l'Ourcq est programmée le 18 janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 22h20.

Le Secrétaire de séance,

Denis WALLE.